

## CONSEIL MUNICIPAL du 20 février 2024

Nombre de Conseillers :	
En exercice	15
Présents	12
Votants	13

Le mardi 20 février 2024 à 20h30  
Le conseil municipal de la commune de LE HINGLE  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de  
Monsieur Gérard BERHAULT, maire. Date de convocation 15 février 2024

PRESENTS :, BERHAULT Gérard, DOUILLET LE FAOU Odile, GABORIAU Colette, RIVOALLAN Marie-Thérèse, GAUTIER Pascal, PERQUIS Loïc, TOUDIC Daniel, AUFFRAY Claudine, LEBRETON Alain  
DERRIEN Vianney BOCLAUD ADAM Laura FOSSANI Véronique MURY Céline, ECOLAN Stéphane

ABSENTS EXCUSES DE BRUYNE Fabrice, DERRIEN Vianney procuration à Daniel TOUDIC BOCLAUD ADAM Laura

secrétaire : Claudine AUFFRAY

### **DEL 2024 – 14      APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2023**

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2023 des budgets communaux :

- Commune
- CCAS

et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, les comptes de gestion dressés par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant la concordance parfaite entre les comptes de gestion dressés par le Receveur et les comptes administratifs dressés par M. le Maire de LE HINGLE pour les budgets de la commune;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023;

Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2023 en ce qui concerne les

différentes sections budgétaires ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives;

Déclare que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2023 par le Receveur, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

**Monsieur Gérard BERHAULT, maire , quitte la séance**

**DEL 2024 – 15      COMPTE ADMINISTRATIF 2023 DE LA COMMUNE**

Le conseil municipal observe la stricte concordance des comptes et la régularité des opérations et constate le résultat suivant au 31 décembre 2023

EXCEDENT D'INVESTISSEMENT      + 58 084.10€

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT      + 212 553.21€

**COMPTE ADMINISTRATIF 2023 DU CCAS**

Après présentation du compte administratif 2023 du CCAS, le conseil municipal observe la stricte concordance des comptes et la régularité des opérations et constate le résultat suivant au 31 décembre 2023 :

Excédent de fonctionnement      + 443.70€

**Monsieur Gérard BERHAULT, maire , réintègre la séance**

**DEL 2024 – 16**

**REALISATION PLAN 5000 TERRAIN DE SPORTS – CONSULTATION**

Le maire fait le point sur le dossier Plan 5000 terrains de sports. L'agence nationale du sport a attribué une subvention de 46 922, retenant en dépenses subventionnables , le terrain multisports, le plateau roller skate et la piste de course pour une dépense HT de 93 844.60€.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- décide de lancer les consultations relatives à ce projet.

**DEL 2024 – 17      ECOLE – RYTHMES SCOLAIRES**

Le décret 2017-1108 du 27 juin 2017 permet aux communes qui le souhaitent de solliciter une dérogation afin d'organiser les enseignements sur 4 journées au lieu de 4 jours et demi.

Une dérogation a été obtenue en septembre 2021 d'une durée de trois ans pour organiser les rythmes scolaires sur 4 jours.

Il y a lieu de solliciter une nouvelle dérogation pour la rentrée de septembre 2024.

Le conseil d'école est programmé jeudi 22 février , il est proposé le maintien de la semaine de 4 jours avec pour horaires le lundi mardi jeudi et vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Valide cette proposition d'organisation, la semaine scolaire sera organisée en 4 jours les Lundi, Mardi, Jeudi et vendredi avec les horaires suivants : 9h-12h et 13h30-16h30 , sous réserve, de la décision du conseil d'école
- Autorise le maire à solliciter une demande de dérogation auprès de Madame l'inspectrice académique

#### **DEL 2024 – 18 BORNAGE – RUE DES ECOLIERS**

Le maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu de réaliser le bornage de la rue des Ecoliers en limite de la clôture du groupe scolaire. Cette rue pourra, après bornage, intégrer le domaine public de la commune.

Le maire présente le devis de la société EGUIMOS d'un montant de 1 411.31€TTC.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- décide de réaliser le bornage de la rue des Ecoliers
- retient le devis de la société EGUIMOS pour un montant de 1 411.31€TTC.

#### **DEL 2024 – 19 BUSAGE – RUE DU MOULIN**

Le maire informe le conseil municipal que rue du Moulin des buses canalisant les eaux pluviales sont détériorées et doivent être remplacées.

Le maire présente au conseil municipal le devis de la société GUERIN pour un montant de 2050.80€TTC.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide la réalisation de ces travaux et retient le devis de la société GUERIN d'un montant de 2 050.80€TTC

#### **DEL 2024 – 20 SERVICE TECHNIQUE – RECRUTEMENT D'UN AGENT**

Le maire informe le conseil municipal que la charge de travail sur les espaces verts est importante de mai à octobre. Il propose le recrutement d'un agent en contrat d'accompagnement à l'emploi

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Valide le recrutement d'un agent en contrat d'accompagnement à l'emploi
- La durée et les conditions de rémunération seront fixées dans la convention
- autorise le maire à signer le contrat de travail et la convention avec l'Etat